

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Assemblées
Réf : PC/DG2026
Tél. : 04 66 56 42 82

CS2026_01_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 5 MAI 2026

Convoqué le 30 avril 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 5 mai 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Johanna HUGUET est nommée secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (66) : Pierre AIGUILLON, Liliane ALLEMAND, Philippe ALLIE, Stéphane ALLIGNOL, Jean-Paul ANDRE, Lionel ANDRE, Sylvain ANDRE, Yann RICHE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Henri CHALVIDAN, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Rémy CLEMENCIER, Jean-Claude D'ANTONA, Georges DAUTUN, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Christian DEVISMES, Didier DOYELLE, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Fabien FIARD, Philippe FROMENTAL, Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, David GUIRAUD, Johanna HUGUET, Bonifacio IGLESIAS, Marc JEKAL, Thierry JONQUET, Jean-Michel LAINE, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Gaël MANCUSO, Guy MANIFACIER, Georges MATICHARD, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO TEISSIER, Thierry ORTIZ, Cédric PASCAL, François SELLE suppléant de Marielle PASCAL, Jacques PEPIN, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Christophe RIVENQ, Louise SALATHE, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Luc VILLARET

POUVOIRS (2) : Pascal MILESI pouvoir à Alain GIOVINAZZO, Philippe RIBOT pouvoir à Christophe RIVENQ,

ABSENTS (26) : Jérôme BASSIER, Nicole BELGY, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Michel BULCOURT, Thierry CARRERES, Christophe CHEMINADE, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Laurent COSTE, Etienne DAUBIE, Jean-Pierre DE FARIA, Marc DUMAS, Cyril GILLES, Jacqueline JANIEC, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Thierry LAURENT, Sylvie MALPLAT LAGANIER, Olivier MARTIN, Firmin PEYRIC, Monique PRADES, Patrice PUPET, Jean-Jacques VIDAL, Cathy VILLE-CHAULET

Objet : Fixation nombre de Vice-présidents

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-10,

Vu l'arrêté n°2017-01-16-B1-002 du 16 janvier 2017 portant constatation du périmètre du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu l'arrêté n°30-2019-03-27-005 du 27 mars 2019 portant retrait de commune de Bouquet de la Communauté Alès Agglomération,

Considérant qu'en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze,

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des Vice-présidents, sans limitation de nombre,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De fixer à 15 le nombre de Vice-présidents.

Votants : 68
Pour : 68 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENC

